



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/165

Reconstruction sur site d'un groupe scolaire de 8 classes aux Salines. Opération PRU 09.03 Plan de financement et répartition des crédits de paiement.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2003/222 en date du 15 décembre 2003, la Ville d'Ajaccio a approuvé le programme de construction de plusieurs groupes scolaires dans le quartier des Salines afin de répondre non seulement aux besoins de la population et des effectifs scolarisables dans les secteurs concernés mais également à des impératifs de sécurité. Il est également nécessaire de rappeler que cette opération figure à la convention ANRU de mars 2009, entre la Ville et ses partenaires.

Suite à la démolition des écoles Salines 1 et 2, le projet se traduit aujourd'hui par la reconstruction sur site du groupe scolaire 8 classes.

Le coût de cette opération s'élève aujourd'hui à 7 336 828 € TTC soit 6 594 240 € HT.

Montant HT	Montant HT	TVA	TVA	Montant TTC
Publicité et Appels d'Offres	10 000 €	20.00%	2 000 €	12 000 €
Acquisition foncière	0 €	5.00%	0 €	0 €
O.P.C	65 520 €	20.00%	13 104 €	78 624 €
Etudes Préalables	66 138 €	20.00%	13 228 €	79 366 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	474 579 €	20.00%	94 916 €	569 495 €
Etude de sol	10 000 €	20.00%	2 000 €	12 000 €
Mission de Contrôle Technique	23 550 €	20.00%	4 710 €	28 260 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	6 800 €	20.00%	1 360 €	8 160 €
Travaux (avec imprévus / taux tolérance +15%)	5 762 598 €	10.00%	576 260 €	6 338 858 €
Assurance (0,5 % des travaux)	25 055 €	20.00%	5 011 €	30 066 €
Divers	150 000 €	20.00%	30 000 €	180 000 €
TOTAL	6 594 240 €		742 588 €	7 336 828 €

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	6 594 240 €	100%
PEI	3 297 120 €	50%
Conseil Départemental	659 424 €	10%
Collectivité Territoriale de Corse	659 424 €	10%
ANRU	659 424 €	10%
Ville	1 318 848 €	20%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'approuver** l'autorisation de programme fixée à **7 336 828 € TTC**.

Réalisé exercice précédent : **655 748.90 €**

Crédits de paiement 2015 : **1 000 000 €**

Crédits de paiement 2016 : **2 900 000 €**

Crédits de paiement 2017 : **2 780 079.10 €**

- **D'autoriser** Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs.
- **D'autoriser** Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;

Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort en matière d'effectifs scolarisables et d'impératifs de sécurité.

Que les crédits seront inscrits, en investissement :
En Dépenses : Chapitre 23, article 2315, Fonction 811
En Recettes : Chapitre 13

APPROUVE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés.

La répartition des crédits de paiement comme suit :

Réalisé exercice précédent : 655 748.90 €
Crédits de paiement 2015 : 1 000 000 €
Crédits de paiement 2016 : 2 900 000 €
Crédits de paiement 2017 : 2 780 079.10 €

AUTORISE M. LE DEPUTE MAIRE

À solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement	6 594 240 €	100%
PEI	3 297 120 €	50%
Conseil Départemental	659 424 €	10%
Collectivité Territoriale de Corse	659 424 €	10%
ANRU	659 424 €	10%
Ville	1 318 848 €	20%

A signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

Laurent MARCANGEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150605-2015_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 05/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

